



## ***PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2025***

**Convocation** 28 octobre 2025 - Séance ouverte à 19h40

Jérôme JACQUOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

**Présents** : Amélie BERTAND, Christopher CORNU, Daniel GRILLET, Jérôme JACQUOT, Angélique MAITRE, Sandrine RECOUVREUX, Nathalie VANNIER

**Absent excusé** Johan MAGNIN qui donne procuration à Nathalie VANNIER

Le quorum est atteint

### **1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire rappelle l'ordre du jour

- 1 Approbation ordre du jour
- 2 Approbation procès-verbal du 8 octobre 2025
- 3 ONF : Destination des coupes 2026
- 4 Mise en place d'un droit de place pour les vendeurs ambulants
- 5 Délibération modificative budgétaire
- 6 Mission RGPD, convention avec le centre de gestion
- 7 Projet salle des fêtes, présentation des devis ajustés et des subventions obtenues
- 8 Personnel communal
- 9 Point sur les travaux en cours et à venir
- 10 Informations et questions diverses

**Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

### **2) LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2025**

**Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité après y avoir apporté 2 corrections.**

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

### 3) ONF : DESTINATION DES COUPES 2026

Daniel GRILLET présente le document proposé par l'ONF, les parcelles concernées seront les suivantes : **5\_ec/ 6\_p/ 7\_p/ 9\_p/ 10\_p/ 15\_ar** et des chablis

Pour l'ensemble des points le conseil **VALIDE** à l'unanimité

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

### 4) MISE EN PLACE D'UN DROIT DE PLACE POUR LES VENDEURS AMBULANTS

M. le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les vendeurs ambulants qui s'installent tout au long de l'année sur la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité

**DECIDE** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les vendeurs ambulants qui s'installent sur l'espace communal devront s'acquitter d'un droit de place mensuel de 18 €

**MANDATE** : le maire à signer un « contrat de concession d'un emplacement pour l'exploitation d'un commerce ambulant ».

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

### 5) DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

M. le Maire expose :

- La tempête a généré des travaux non prévus ce qui a un impact sur le budget communal.
- De plus, la CCBHS facture cette année 5 trimestres de mise à dispo de personnel (reliquat des 3eme et 4eme trimestres 2024 + les 3 premiers de 2025) alors que seulement 4 étaient prévus au budget.

Après avoir pris l'attache du SGC de Poligny, et afin de pouvoir terminer sereinement l'année comptable il convient de prendre la délibération suivante :

- dépenses de fonctionnement compte 61524/011 : + 30 000 euros (charges entretien bois)
- dépenses de fonctionnement compte 6216/012 : + 20 000 euros (charges personnels)
- sous total = + 50 000 euros
- recettes de fonctionnement compte 741121/74 : + 15 000 euros (dotations)
- recettes de fonctionnement compte 75888/75 : + 35 000 euros (remb de sinistre groupama)
- sous total = + 50 000 euros

Après discussion, le Conseil à l'unanimité

**VALIDE** cette délibération modificative budgétaire

**MANDATE** le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

## **6) MISSION RGPD, CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Le Maire rappelle qu'il est obligatoire pour une collectivité d'avoir un référent RGPD, il rappelle que jusqu'à maintenant le SIDEC était notre partenaire ; or, le SIDEC ne peut plus assurer cette compétence.

M. le Maire donne lecture du courrier du centre de gestion de Champagnole

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour une cotisation annuelle de 30 €.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

## **7) PROJET SALLE DES FETES, PRESENTATION DES DEVIS AJUSTES ET DES SUBVENTIONS OBTENUES**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de faire le point sur le projet salle des fêtes.

Il explique la difficulté d'obtenir des devis et qu'il est nécessaire de contenir les dépenses.

Le plan de financement à ce jour est le suivant :

POSTE DEPENSES	ENTREPRISES	DEVIS HT
Maçonnerie	Palanghi	21 300 €
Huisseries	Fillon Maillet	13 147 €
Isolation intérieure	IPP	30 771 €
Plomberie	IMTC	2 653 €
Sols	BGC	19 072 €
Parquet	PICARD Parquets	5 700 €
Électricité	RAICHON	5 450 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>98 093 €</b>

M. le Maire rappelle que des subventions DSIL et Aide aux Territoires ont déjà été obtenues sur les travaux d'huisserie et d'isolation pour un montant total approximatif de 22 000 €

Il espère que les travaux seront terminés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, les associations seront toutes prévenues.

Le Conseil municipal à l'unanimité

- **CONFIRME** ce projet

- **VALIDE** ce plan de financement.

- **PREND NOTE** que les montants des subventions obtenues peuvent varier en fonction du montant des factures définitives.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

## **8) PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire rappelle que le contrat initial de M. DEIBER (25h hebdo) se termine le 31 décembre 2025. Quelle que soit la décision du Maire sur la suite à donner, il doit informer son employé au moins 1 mois avant la fin du contrat. M. le Maire informe le conseil qu'il convoquera M. DEIBER prochainement pour l'entretien professionnel annuel et lui fera part de sa décision.

Il ajoute que des heures complémentaires seront à régler ; dorénavant le SGC de Poligny exige une délibération du Conseil autorisant le Maire à les payer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à payer les heures complémentaires dues aux agents.

- **AJOUTE** que ces heures ne seront pas majorées.

NBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 8	PRESENTS	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	7	1	8		

## **9) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

- une déclaration de travaux a été déposée pour les travaux de changement des huisseries de la salle des fêtes.

- la cuve à fioul de la mairie a été sécurisée par l'entreprise JAILLET

- à la demande des locataires des 4 et 6 place du Champ de mars, une lampe radar solaire va être installée ainsi qu'une séparation des espaces côté cour, une mise à jour de leur bail sera effectuée avec l'aide d'Horizon Immobilier afin de tenir compte des « espaces cours »
- le bardage du garage du 2 place du champ de mars va être bientôt terminé
- l'élagage rue des Forges est prévu semaine prochaine par TREE HOME, afin de remettre en service l'éclairage public (fils arrachés)
- le déplacement du poteau Enedis place du Champ de Mars est en cours.

## 10) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

1) création de la réserve impasse des Chênes : le défrichement sera effectué par l'entreprise EI Gabriel PROST, une réunion préalable avec le SDIS, le Maire et l'entreprise LAMARD TP chargée de la création de la réserve sera prochainement programmée.

2) Les travaux prévus Rue des Vanneaux et Rue du Moulin pourraient bénéficier de subventions qui seront sollicitées par Le Syndicat des 3 Rivières.

- Distribution dans les boites aux lettres à prévoir : infos pour les inscriptions sur la liste électorale (impérativement avant le 6 février pour les municipales) et le nouveau mode de scrutin pour les municipales de 2026
- Remerciements à Sandrine RECOUVREUX qui est venue prêter main forte à notre employé communal pour terminer à temps la peinture et le nettoyage du local psy ; une boite aux lettres a été installée.
- Dossier friches : Les élus du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays lédonien proposent aux communes de son périmètre de créer un observatoire des friches spécifique à son territoire. Cette démarche a été présentée lors du conseil communautaire de septembre et des kits d'enquête ont été distribués. C'est la 2<sup>ème</sup> adjointe Nathalie VANNIER qui a la charge de ce dossier ; il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps d'identifier les « friches urbaines » (maisons et terrains abandonnés)
- M. le Maire informe :

- Achat d'un lot de 10 tables et 20 bancs type brasserie auprès de Jardival pour un montant TTC de 2142 €. Un autre devis avait été demandé auprès d'ALTRAD qui s'élevait à 2899 € TTC
- Achat d'un lot de 10 barrières de sécurité chez Comat et Valco pour un montant de 778 € TTC
- Projet d'achat de barnums : des devis ont été demandés auprès d'ALTRAD et de VITABRI, nous attendons leur retour.

- Nous avons appris que GROUPAMA (notre assureur) et Jura Protection Incendie étaient partenaires et pouvaient nous faire bénéficier de réductions. Actuellement Feuvrier est notre prestataire en matière de contrôle incendie ; un devis va être demandé à JPI pour reprendre éventuellement le contrat.

- le copieur de la mairie a été installé

- Eglise : Chaudière : contrôle amiante à réaliser ; devis réparation vitraux signé. (suite tempête)

- Angélique MAITRE explique qu'elle va se charger d'établir les listes de distribution des colis de Noël prévue semaine 51.

- L'équipe en charge des décos de Noël propose une mise en place le week-end du 22/23 novembre.

- La date des vœux du Maire est bloquée au 24 janvier 2026 et sera confirmée en fonction de l'avancement des travaux de la salle des fêtes, M. le Maire est confiant.

- Participation aux réunions :

Christopher CORNU et Nathalie VANNIER, en tant que délégués étaient présents à la réunion du SIVOS du 17 octobre dernier, plusieurs points ont été abordés, notamment la rentrée, le personnel, les frais périscolaires, le projet d'école. Ce dernier point sera présenté en détail lors d'un prochain conseil ;

Le Maire a participé à la réunion voirie de la CCBHS, ce fut l'occasion de faire le point sur les travaux réalisés en 2025 sur l'ensemble du territoire et d'aborder le programme de travaux 2026.

*Daniel GRILLET a participé à une réunion affouage à Villevieux le 7/10/2025 (ajouté à la suite de la relecture lors du Conseil du 9 décembre)*

Séance levée à 22h12

**Le secrétaire de séance**

**Jérôme JACQUOT**



**Le Maire**

**Christopher CORNU**

